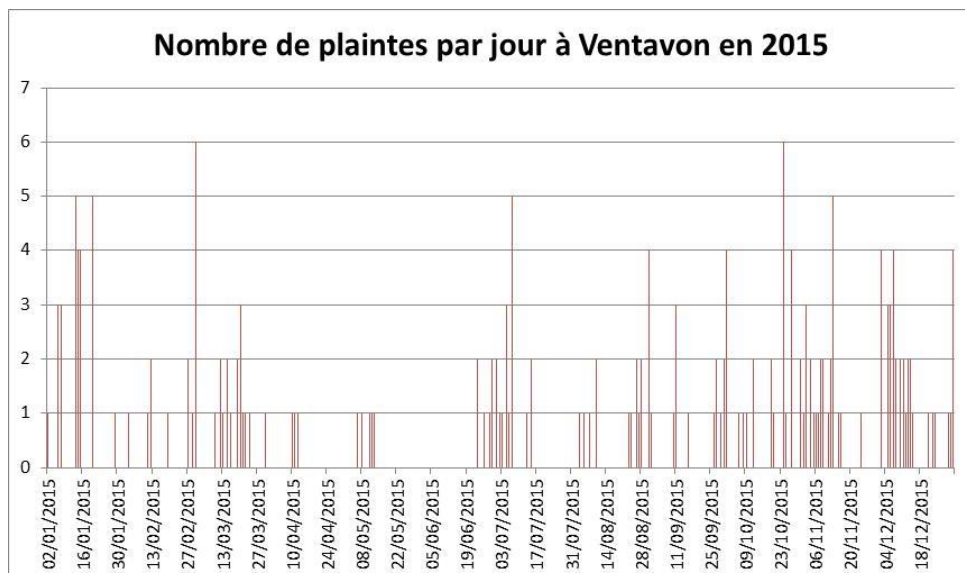


Nuisances olfactives à Ventavon (Hautes-Alpes) - 2015

La Surveillance Régionale des Odeurs (SRO) ne dispose de pas de jury de nez bénévoles dans la commune de Ventavon. Cependant des épisodes de nuisances olfactives y ont été recensés au cours de l'année 2015. La fréquence et l'ampleur de ces épisodes de gêne olfactive sont traduites par les plaintes des riverains.

A. Calendrier des plaintes

Au cours de l'année 2015, 106 journées ont connu des signalements de nuisances olfactives, soit environ 1 jour sur 3. Le nombre de plaintes par jour est compris entre 1 et 6.



Nombre de plaintes par jour

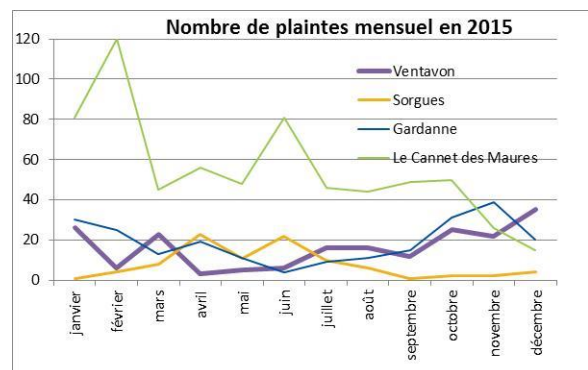
B. « Pic » d'odeurs en hiver

En 2015, dans la commune de Ventavon, la SRO a recensé 195 plaintes, dont 137 au cours de la période hivernale.

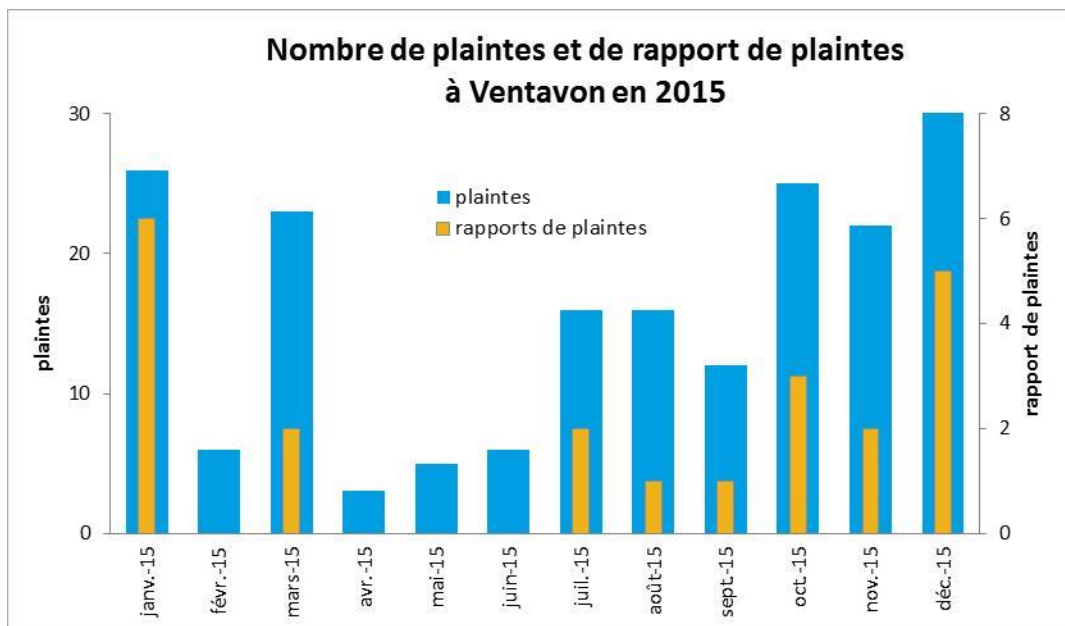
Le nombre de plaintes recensées en 2015 à Ventavon est du même ordre que ceux observés dans d'autres communes de la région, où sont localisées des sources potentielles de nuisances olfactives.

Les plaintes peuvent faire l'objet d'un rapport lorsque plus de 3 signalements sont recensés. 22 rapports ont été édités en 2015.

Globalement, le nombre de plaintes est en hausse entre janvier et décembre 2015.



Nombre mensuel de plaintes 2015



Nombre mensuel de plaintes et de rapports de plaintes à Ventavon

C. Odeur « déchets ménagers », contribution à la nuisance olfactive

Dans la commune de Ventavon, 97 % des plaintes sont attribuées aux déchets ménagers. Les autres odeurs sont attribuées à l'industrie, à la station d'épuration et classées dans « autres ».

D. Evolution annuelle des plaintes

Les plaintes sont en hausse sur Ventavon : 195 en 2015 contre 63 et 16 respectivement en 2014 et 2013.

E. Conclusion

Dans la commune de Ventavon, le nombre de plaintes est en hausse entre 2013 et 2015.

Ce nombre est du même ordre que ceux observés dans d'autres communes de la région, où sont localisées des sources potentielles de nuisances olfactives.

Les plaignants attribuent presque toutes les plaintes des gênes olfactives aux déchets ménagers.

Glossaire

Observation : le fait de « renifler » l'air extérieur.

Perception : le fait de sentir une odeur suite à une observation. L'odeur est caractérisée par la gêne qu'elle occasionne.

Taux de perception : rapport entre le nombre de perceptions et le nombre d'observations.

Un rapport de plaintes est envoyé à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) lorsque trois plaintes sont recensées sur une période de 12 heures dans un rayon de 2 km.

Responsables de publication : B. Mesbah et M. Selvanizza - Publication : 05/2016

contact.air@airpaca.org

Siège social
146, rue Paradis - « Le Noilly Paradis »
13294 Marseille Cedex 06
Tél. 04 91 32 38 00 - Fax 04 91 32 38 29

Établissement de Martigues
Route de la Vierge
13500 Martigues
Tél. 04 42 13 01 20 - Fax 04 42 13 01 29

www.airpaca.org

Établissement de Nice
333, Promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. 04 93 18 88 00 - Fax 04 93 18 83 06